

Délibération n°2

Objet : Adhésion de la communauté de communes du Quercy Pays de Serres pour les communes de Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles au SIEEOM du Sud-Quercy

Date de convocation :
01/06/2010

Date d'affichage :
01/06/2010

Nombre de Membres en exercice :
34

Nombre de présents :
22

Nombre de votants :
22

L'an deux mille dix,

le 8 juin 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, M. LACOMBE suppléant de Mme PALMIE, M. PIERASCO suppléant de M. JOFRE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs CAZOTTES, CHERON, DUSSOCHAUT, GUTHMULLER, HEBRARD, QUET, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Madame TAURAN.

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération du 7 avril 2010 la communauté de communes du Quercy-Pays de Serres a sollicité pour les communes de Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles son retrait du SMEEOM de la Moyenne Garonne et son adhésion au SIEEOM du Sud-Quercy à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'accepter l'adhésion de la communauté de communes du Quercy-Pays de Serres pour l'ensemble de son périmètre au 1^{er} janvier 2011.

Il précise qu'une convention relative aux conditions financières de ce transfert devra être conclue entre le SMEEOM de la Moyenne Garonne et le SIEEOM du Sud-Quercy.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **Accepte** que la communauté de communes du Quercy-Pays de Serres adhère pour l'ensemble de son périmètre au SIEEOM du Sud-Quercy à compter du 1^{er} janvier 2011.
- **Autorise** son Président à signer la convention à intervenir entre le SMEEOM de la Moyenne Garonne et le SIEEOM du Sud-Quercy ainsi que tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE